

Adresse aux enseignants-chercheurs et chercheurs de l'Université

Félix Houphouët-Boigny

Chers collègues,

Depuis le 5 septembre 2018, la Coordination Nationale des enseignants-chercheurs et chercheurs (CNEC), tendance Johnson Kouassi Zamina, est entrée en grève, relativement au paiement des heures complémentaires. Cette grève perturbe les activités académiques sur l'espace universitaire.

La présente adresse a pour objet, d'informer tous les acteurs de la communauté universitaire de la réalité de la situation. Elle rappelle les faits et les démarches entreprises par l'équipe de Direction pour sortir de cette crise.

I – Les faits

La CNEC reproche à l'administration le non-paiement des heures complémentaires et la non-application des accords, relatifs aux modes et modalités de calcul de ces heures.

II- Notre analyse

Le calcul des heures complémentaires suit une procédure connue de tous. Il part des chefs de Département aux responsables de suivi des Unités de Formation et de Recherche (UFR), pour aboutir aux services de la Vice-Présidence en charge des Enseignements, qui procèdent au contrôle. Ce contrôle se fait conformément au Règlement intérieur des heures d'enseignement et d'encadrement, adopté par le Conseil d'Université du jeudi 11 février 1999. C'est ce document résumé pour le calcul des heures que la CNEC, dans son préavis de grève du 10 septembre 2018, désigne comme « bréviaire non homologué ». En réalité, les services du contrôle n'utilisent aucun bréviaire non homologué.

Après un contrôle rigoureux par les services compétents, le Président de l'université ordonne le paiement des heures complémentaires. À ce jour, toutes les heures complémentaires des différentes UFR ont été payées.

Au cours des différentes rencontres que l'équipe de Direction a eues avec le Bureau de la CNEC, il a été demandé à tous ceux qui estimeraient avoir été

lésés, de faire une réclamation, avec preuve(s) et justificatif(s). Si ces réclamations se trouvent fondées, les requérants seront rétablis dans leurs droits.

Depuis le lancement de cet appel, les services de la vice-présidence n'ont enregistré aucune réclamation. **En lieu et place, la CNEC exige le paiement de ces heures, sans contrôle, par un blanc-seing.**

III – Recommandation

Il ressort de ce qui précède, que la grève est sans objet. Il est rappelé à tous qu'aucun paiement d'heures complémentaires ne peut se faire à l'université Félix Houphouët-Boigny, sans contrôle. Il s'agit tout simplement d'une bonne gestion des deniers publics, par l'exécution de la bonne dépense.

En conséquence, l'équipe de Direction appelle les enseignants et les étudiants à reprendre le travail dès le **jeudi 4 octobre 2018, à 7h30.**

Des dispositions sont prises pour garantir la sécurité de tous.

Le Président de l'université

Félix Houphouët-Boigny

Professeur Abou KARAMOKO